

du premier ministre que de son ancien collègue, avant qu'on nous demande de voter la deuxième lecture de ce bill.

Je répondrai maintenant à quelques-uns des arguments apportés par nos honorables amis de la droite à l'appui de cette contribution, et contre une marine canadienne. Je répondrai d'abord aux arguments de mon honorable ami le ministre de la Marine que je regrette de ne pas voir à son siège. La Chambre se rappellera que pour prouver que la politique navale de l'ancien gouvernement était insuffisante, et que les navires qui devaient composer la marine seraient démodés avant d'être à moitié construits, le ministre de la Marine a donné lecture à cette Chambre d'un document supposé avoir été écrit par le commandant Roper le 20 septembre 1911, la veille même des élections générales. Le ministre a pris bien soin de faire remarquer que ce document portait la date du 20 septembre 1911, et il disait cela avec un plaisir qui perçait dans ses yeux et dans sa voix. Mais j'ai des soupçons à l'égard de ce document, et cela pour deux raisons. Premièrement l'honorable député de Rouville (M. Lemieux) était, à cette époque-là, chargé du ministère de la Marine qu'il présida jusqu'au 6 octobre, plus de deux semaines après la date supposée à laquelle ce document aurait été écrit, et j'ai l'assurance que l'honorable député de Rouville n'a jamais vu ni connu ce document avant le jour où le ministre de la Marine en a donné lecture à cette Chambre.

M. LEMIEUX: Il a été fabriqué après coup.

M. MURPHY: Il est inconcevable qu'un fonctionnaire comme le commandant Roper, qui aurait dû mieux connaître son devoir, ait tenu caché à son ministre pendant deux semaines un document de ce genre, lorsqu'il savait que ce ministre était en consultation continuelle avec ses collègues pendant ces deux semaines au sujet des soumissions qui avaient été soumises pour la construction des navires de la flotte et au sujet des contrats. Il est inconcevable, je le répète, qu'un fonctionnaire soucieux de son devoir, comme on doit supposer que le commandant Roper l'était, aurait tenu son ministre dans l'ignorance d'un tel document. Mais il y a une raison encore beaucoup plus forte que celle-là pour nous porter au soupçon. Cette raison, c'est que moins de douze mois avant la date supposée de ce document, le commandant Roper aurait exprimé publiquement des opinions et des sentiments diamétralement opposés à ceux contenus dans le document que le ministre de la Marine et des Pêcheries a lu à cette Chambre.

M. LEMIEUX: Et son ministre l'a défendu en cette circonstance.

M. MURPHY.

M. MURPHY: Comme mon honorable ami le ministre de la Marine et des Pêcheries n'a peut-être pas eu connaissance de ce discours, je veux en faire consigner quelques paragraphes intéressants dans le *hansard*, et en faisant cela je ne transgresserai pas, pour le moment du moins, la règle que le ministre de la Marine lui-même a posée l'autre jour dans son discours. Vous vous rappelez, monsieur l'Orateur, que le ministre de la Marine et des Pêcheries ne voulait pas que l'on citât rien d'antérieur à l'année 1910; il disait que tout ce qui pouvait avoir été dit avant cette année-là était de l'histoire ancienne. Apparemment que le ministre savait qu'à l'exemple de certaines étoiles légères des théâtres, ses collègues ont un passé, qu'il ne croit pas à propos de faire connaître—c'est le contraire avec les gens de théâtre—et il veut mettre l'embargo sur tout ce qui est antérieur à 1910. Pour le moment, du moins, je me rendrai à son désir. Le discours du commandant Roper a été prononcé à un lunch de l'association d'exposition du Canada central, qui a eu lieu le mardi, 13 septembre 1910. D'après le compte rendu publié dans le "*Citizen*" d'Ottawa le mercredi, 14 septembre 1910, le commandant Roper aurait dit en d'autres choses ce qui suit:

Depuis mon arrivée au Canada, il y a à peu près quatre mois, j'ai souvent entendu, non seulement dans des conversations particulières, mais dans des réunions publiques, je l'ai lue aussi dans les journaux—une expression qui, pour dire le moins, est loin d'être convenable. Je veux parler de l'expression "marine de fer-blanc".

Je regrette que mon honorable ami de Calgary (M. Bennett) ne soit pas ici dans le moment pour entendre ce que le commandant Roper disait de lui et des autres membres de son parti qui avaient ces paroles à la bouche.

M. BELAND: Il se repose.

M. MURPHY: Probablement. Le commandant Roper continue:

J'ai entendu souvent, bien souvent cette expression "marine de fer-blanc". J'ai voulu en rechercher l'origine, et j'ai découvert qu'elle était employée par certaines personnes qui n'approuvaient pas la politique navale actuelle, mais je suis fermement convaincu que cette désapprobation n'est le fait que de l'ignorance ou du manque de réflexion.

M. LEMIEUX: Voilà le vrai Roper.

M. MURPHY: Je répéterai ces mots:

Le fait de l'ignorance ou du manque de réflexion. Pour beaucoup de gens une marine se résume dans des dreadnoughts, et ces mêmes gens croient que pour avoir une marine il suffit de dire: "Nous aurons une marine" et ils s'attendent de voir dès le lendemain des dreadnoughts naviguer dans le Saint-Laurent.